

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 20 mars, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du vendredi 14 mars 2025.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M^{me} PERRONIN Maryse - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} ROBIN Nathalie - M^{me} JEAN Pascale - M^{me} SAINTIGNY Julie - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

Étaient absents – excusés :

M. KRAMARZ Patrice (procuration donnée à M. BEAUSOLEIL Marc) - M^{me} HILLERE Maryvonne (procuration donnée à M^{me} PERRONIN Maryse) - M. RAVET Serge (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M^{me} CHEVILLARD Marlène (procuration donnée à M. GRAND Bernard) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} SAINTIGNY Julie) - M^{me} ROCHE Valérie (procuration donnée à M. JOUHET Christian) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique)

Étaient absents :

M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M. LASSAUZET Bruno - M. PERESSE Sébastien

DCM 2025-02-11: DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Ce débat repose sur l'examen du Rapport d'orientations budgétaire (ROB), qui est un document essentiel permettant de rendre compte de la gestion de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB s'effectue dès lors sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur ces orientations budgétaires.

Ce Rapport d'orientations budgétaires a été présenté et discuté en Commission municipale des finances le 17 mars, et a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation et la note de synthèse du Conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires ayant eu lieu durant la séance du jeudi 20 mars 2025, sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony Palermo